

Cergy, le 1juin 2007

Madame, Monsieur,

La présence des EVS et des AVS dans les écoles révèle, une fois de plus, la nécessité d'emplois statutaires et pérennes pour assurer les missions d'accompagnement, d'aide administrative et d'aide à la scolarisation des enfants handicapés dont l'école, les élèves et leurs familles ont besoin.

L'Inspectrice d'Académie du Val d'Oise impose aux AVS, même à ceux recrutés sur des contrats à temps plein avant 2006, de travailler à temps partiel à partir de septembre 2007. Comment accepter de se voir imposer un 80% avec la rémunération correspondante c'est à dire 80% du SMIC ! Beaucoup de ces salariés ont des charges de famille. En dehors des situation individuelles de ces personnels, cette décision de l'Inspectrice d'Académie prive les écoles de notre département de la réelle expérience acquise par ces personnels dans le domaine de l'accompagnement des enfants en situation de handicap puisque la plupart d'entre eux se sont engagés depuis 8 ans au sein de l'Education Nationale.

C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir auprès de l'Inspectrice d'Académie pour qu'elle revoie sa décision sur ce dossier.

D'autre part dès le 30 juin plus de 400 EVS exerçant dans les écoles du 1^{er} degré du Val d'Oise principalement des CA (Contrat Avenir) seront en fin de contrat. Tous les autres EVS connaîtront le même sort au cours du premier trimestre de la rentrée prochaine. Ce vaste plan de licenciement qui se profile à cette fin d'année scolaire va concerner plus de 30 000 personnes au niveau national. Actuellement ces personnels n'ont aucune information sur leur devenir dans l'immédiat. Le fonctionnement de l'école ne doit pas être soumis à la décision de développer ou de renouveler tel ou tel dispositif précaire.

Les équipes enseignantes, les élèves et leurs familles ont besoin de la présence de personnels recrutés sur des postes statutaires et pérennes, formés pour assurer les missions diverses qui leur sont confiées, pouvant aller de l'accompagnement des élèves en situation de handicap à l'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école. C'est pourquoi nous demandons au Premier Ministre ainsi qu'au Ministre de l'Education, d'agir dans cette perspective.

Nous vous demandons d'intervenir dans ce sens.

Veillez recevoir Madame, Monsieur l'expression de nos salutations.

Copie au SNUipp Val d'Oise